

AVIS AU PUBLIC

Projet d'arrêté préfectoral fixant le plan de chasse départemental pour la campagne 2020/2021 dans le département du Lot

L'objet de cet arrêté préfectoral est de déterminer les nombres minimum et maximum d'animaux à prélever sur l'ensemble du département et par unités de gestion pour les espèces soumises à plan de chasse dans le département du Lot.

Il prend en compte les orientations du schéma départemental de gestion cynégétique approuvé par arrêté préfectoral n° E 2019-81 du 12 mars 2019 et tend à assurer l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Il est également soumis à l'avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage.

Ce projet d'arrêté préfectoral est consultable (fichier pdf ci-dessous) du 29 avril 2020 au 19 mai 2020 inclus.

Vous avez la possibilité de déposer vos observations sur ce projet, en précisant « consultation campagne chasse 2020/2021 » à l'adresse suivante :

ddt-sefe@lot.gouv.fr

Ces observations sont recevables jusqu'à 19 mai 2020 inclus.

Si nécessaire, contactez le 05 65 23 62 29 ou adressez un mail à :

corine.jacoly@lot.gouv.fr

Jean-pierre.charpy@lot.gouv.fr

Fait à Cahors, le 27 avril 2020

La cheffe d'unité eau, forêt, environnement

Corine Jacoly

